

Nom opérateur :		DEMARCHE D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION DES RISQUES																																
Date :		Unité de travail : Cour																																
		Localisation : Clôture																																
Identifier un danger		Nuisance sonore de la RN2																																
Famille de risque		Risque lié au bruit.																																
Citer le dommage possible		Fatigue auditive. Difficulté d'écoute.																																
Autre information pertinente		Ecole mitoyenne à une voie à grande circulation																																
		<p>Joindre une photo de la situation à cette fiche</p>																																
Estimer et évaluer les risques	Gravité du dommage	<table border="1"> <caption>tableau d'appréciation des risques</caption> <tr> <th>gravité</th> <th colspan="4">probabilité d'occurrence</th> </tr> <tr> <td>très grave 4</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>grave 3</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>moyen 2</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>faible 1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>1 très improbable</td> <td>2 improbable</td> <td>3 probable</td> <td>4 très probable</td> </tr> </table> <p>réduction du risque nécessaire</p> <p>réduction du risque non prioritaire</p> <p>Réduire les risques Oui Non</p>		gravité	probabilité d'occurrence				très grave 4					grave 3					moyen 2			X		faible 1							1 très improbable	2 improbable	3 probable	4 très probable
	gravité			probabilité d'occurrence																														
très grave 4																																		
grave 3																																		
moyen 2			X																															
faible 1																																		
		1 très improbable	2 improbable	3 probable	4 très probable																													
Probabilité d'occurrence																																		
Mesures de prévention	Prévention intrinsèque	Impossible : on ne peut pas interdire la circulation pendant le temps scolaire.																																
	Protection collective	Mise en place d'une protection antibruit (mur anti-bruit ; barrière végétale...). Pose d'un revêtement bitumeux anti-bruit sur la chaussée.																																
	Protection individuelle																																	
	Formation Consignes Affichages	Pose de panneaux sur la voie de circulation mentionnant la présence d'une école. Limitation de la vitesse à 30 km/h aux abords de l'école afin de réduire le bruit lié à la vitesse des véhicules.																																

Risque à traiter par : mairie / école / rectorat

Personnes concernées : usagers (parents-élèves) / personnels collectivités / Personnel Educ. nationale

Résolution de la situation apparemment : très facile très difficile

peu coûteux très coûteux